

Madame, Monsieur,

Voici la **NOTE** de la rentrée du
MARDI 3 JANVIER 2023 à lire et à respecter.



1. Des vœux et des remerciements pour commencer la nouvelle année 2023 : Toute l'équipe vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très belle et heureuse année 2023 pleine de bonheur, de réussite et surtout une excellente santé. Elle tient également à remercier tous les parents qui ont participé avec plaisir et bonne humeur aux différentes actions de l'école et ceux qui respectent avec bienveillance tous les jours, tous les acteurs et les règles de l'école.

2. Des documents à fournir :

***La fiche de renseignements** : N'oubliez pas de nous signaler tout changement (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) car nous devons pouvoir vous contacter à tout instant.

***L'attestation d'Assurance** qui est obligatoire pour toutes les sorties à la journée ;

***Votre participation « facultative » à la Coopérative de l'école** pour enrichir les projets de l'école en sorties et en matériel pédagogique.

3. Vivre ensemble dans le respect de votre obligation d'assiduité, des gestes barrières et des règles de sécurité :

***Un protocole sanitaire à respecter** et à retrouver sur le site Internet de l'école.

***Des horaires à respecter et les accès à l'école** : Les élèves de maternelle doivent être accompagnés et récupérés à la porte de leur classe en passant par leur cour de récréation et les élèves d'élémentaire sont à accompagner jusqu'au portail du parc.

-L'accueil : les deux portails du parc sont ouverte de **8h20 à 8h30** le matin et de **13h20 à 13h30** l'après-midi. Les enseignants de service au portail doivent **impérativement** le fermer à 8h30 et à 13h30 car ils doivent rentrer en classe. Les enfants doivent donc **obligatoirement arriver avant la fermeture des portes de l'école sinon ils sont en retard !** (Rappel : plus de 4 retards entraînent un signalement auprès de l'Inspection).

-Les sorties : les élèves de maternelle doivent être récupérés dans leur classe pour **11h30 et 16h30** et les élèves des 9 classes élémentaires sortent au fur et à mesure de **11h20 à 11h30. Les CP et les CE utilisent le portail côté Parc entre 16h30 et 16h40. Les CM utilisent le portail de la rue des Champs entre 16h30 et 16h40.** (Attention, plus de 4 retards des parents, après 16h40, seront signalés à l'Inspection).

Attention, **Il n'est pas possible de récupérer son enfant sur les temps scolaires** sauf dans le cadre d'un protocole médical validé par Madame La Directrice.

Au portail, **Il faut vous éloigner du portail et vous espacer des autres parents afin que vos enfants puissent vous voir.** Si vous voulez rencontrer l'enseignant de votre enfant ou Madame la Directrice, vous devez obligatoirement prendre un **rendez-vous** auparavant en utilisant l'outil de liaison de votre enfant.

***Les absences :** Elles doivent être excusées, soit en fournissant un mot à l'enseignant (sur l'outil de liaison au retour de l'enfant), soit en laissant un message sur l'adresse électronique de l'école 0780770n@ac-versailles.fr.

Attention, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement à l'Inspection. Nous insistons sur l'obligation d'assiduité. Vous devez respecter le calendrier scolaire. L'école est obligatoire jusqu'au **vendredi 7 Juillet 2023 inclus**. Attention, tout départ anticipé en vacances sera systématiquement signalé à l'Inspection.

*En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les parents seront prévenus au portail par les enseignants de service et/ou par **Klassly** (pour les élèves de maternelle) et par le groupe **Whatsapp** de la classe géré par les représentants des parents d'élèves (pour les élèves en élémentaire).

3) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les APC de cette période reprendront à partir du **Lundi 9 janvier 2023**. Ces activités auront lieu les midis (11h30-12h) ou le soir (16h30-17h15), selon les classes. Une autorisation vous sera demandée et une information sera fournie par période de prise en charge par l'enseignant de votre enfant.

4) Notre site d'école :

Vous devez **consulter régulièrement** le site Internet de l'école car vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant **la vie de l'école** : <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/> Il est mis à jour régulièrement. C'est le seul outil de communication possible qui permet de suivre l'actualité de l'école en plus de l'outil de liaison (pochette pour les maternelles et cahier de liaison pour les élémentaires). Les enseignantes de maternelle utilisent également **Klassroom** et les enseignantes élémentaires, le cahier de liaison pour tout ce qui concerne **la vie de leur classe**.

5) Des informations concernant le temps scolaire :

Pour toute information concernant le **temps scolaire** (qui est le temps de classe de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h40) : vous pouvez prendre contact avec la **directrice et/ou l'enseignant** de votre enfant en utilisant l'outil de liaison de la classe ou la messagerie de l'école 0780770n@ac-versailles.fr

6) Des informations concernant le temps périscolaire :

Votre enfant doit être inscrit via le **portail familles** aux activités animées sur le **temps périscolaire** (garderie du matin, cantine et études surveillées) pour y participer.

ATTENTION, un enfant non inscrit doit sortir de l'école à 11h30 et à 16h30! Il vous appartient donc de bien inscrire votre enfant aux activités périscolaires et/ou d'organiser comment le récupérer en toute sécurité et dans le respect des horaires. (**Attention, plus de 4 retards des parents, après 16h40, seront signalés à l'Inspection**).

Pour toute information concernant le **temps périscolaire**, vous devez contacter la référente **Mme Andrezo** au **06.98.72.35.89** ou lui envoyer un message à l'adresse courriel suivante : perijouvetelem@mairie-acheres78.fr

7) Des informations concernant vos 14 représentants élus

Nous vous invitons à vous inscrire sur le compte **Whatsapp** de la classe de votre enfant mis en place et géré par vos représentants (mille mercis à eux pour ce service très utile) Vous pouvez également les contacter en écrivant à parents.eleves.louisjouvet78@gmail.com.

8) Le calendrier de la période 3 (ATTENTION, dates à confirmer)

Le mardi 3 janvier 2023	*à partir de 8h20.C'est la rentrée !
Le jeudi 5 Janvier 2023	*Sortie au SAX des deux classes de PS/MS
A partir du lundi 9 janvier 2023	*reprise des APC
Le Mardi 10 janvier 2023	*installation et présentation de la couveuse par l'association « chacun cherche ta poule » pour toutes les classes de l'école
Le vendredi 13 Janvier 2023	*Sortie au SAX pour les élèves de CM1 de Mme Fischer et de CM1/CM2 de Mme Hofmann
A partir du lundi 16 Janvier 2023 jusqu'au 27 janvier 2023	*Evaluation « mi-parcours » des élèves de CP
Le mardi 17 Janvier 2023	*SORTIE à PARIS pour les élèves de CE1 de Mme Le Joly et de CM2 de Mme Hamel
Le Jeudi 19 Janvier 2023	*ATELIER avec Freddy Dreccourt, le jardinier de la commune pour prendre soin des oiseaux de la cour et du parc.
Le vendredi 20 Janvier 2023	*Journée «franco-allemande» avec l'aide du Comité de Jumelage.
Du Lundi 23 Janvier au Samedi 28 janvier 2023	*Remise des Livrets du 1 ^{er} semestre lors d'un entretien d'une dizaine de minutes
Le Jeudi 26 janvier 2023	*Sortie au PANDORA pour les élèves de CE1 de Mme Le Joly
Le Jeudi 9 Février 2023	*Sortie à l'Assemblée Nationale (invitation de notre députée de circonscription, Mme Pouzyreff) et au musée Bourdelle pour les élèves de CE2/CM1 de Mr Etienne et de CM1 de Mme Fischer
Le jeudi 16 février 2023	*Le temps fort de la période/Jeux Olympiques *La journée « pyjama ».
Le vendredi 17 février 2023	*La fête des anniversaires *Les vacances d'Hiver à 16h30

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette Note de Rentrée n°3. Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble des consignes afin de pouvoir vivre ensemble en toute sérénité. Vous, parents d'élèves et nous, enseignants devons former une communauté éducative au service de vos enfants, nos élèves qui méritent d'apprendre et de grandir dans un cadre respectueux et bienveillant. Nous restons donc à votre disposition et nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Madame Princiville et toute l'équipe des enseignantes.

